

## CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA PETITE-PIERRE

### COMPTE-RENDU DE SÉANCE

(tenant lieu de Procès-verbal)

Date de la Convocation Légale : **10 Octobre 2016**  
Date de Publication et d’Affichage : **18 Octobre 2016**

## SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 14 Octobre 2016 à 20H15 en Mairie de LA PETITE PIERRE

**Sous la Présidence de :** Mme Nadine HOLDERITH-WEISS *Maire de LA PETITE PIERRE*

**Membres en fonction présents :** Mme Anne ADOLFF-ZIMMERMANN, M. Rémy STRUB *Adjoints au Maire*

MM. Alfred KLEIN, Michel VOLKRINGER, Mme Isabelle WILHELMY-ARNOULD, MM. Eric HECKEL, Luc SENDEL, Charles SALING, Mme Noëlle MICHAELY, MM. Philippe VELTEN, Didier TOUSSAINT, Jean-Claude BARTH *Conseillers Municipaux*

**Membres absents excusés :** MM. Emmanuel RENAUD, Claude WINDSTEIN

**Membre absent non excusé :** -

**Membres ayant délégué leur mandat (procurations) :** -



### ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- ❖ Désignation d'un secrétaire par le Conseil Municipal
- ❖ Approbation du Procès-verbal de la dernière séance
- ❖ Compte-rendu des réunions intervenues depuis la dernière séance et des décisions du Maire prises par délégation

### DÉLIBÉRATIONS

1. Adhésion à la Société d'Histoire d'Alsace Bossue
2. Remboursement de frais avancés pour le remplacement de batteries de secours concernant la Chaufferie Collective au bois du Reberg
3. Transfert de la compétence "Aménagement Numérique" à la Communauté de Communes du Pays de La Petite-Pierre
4. Modification N° 3 au marché de travaux relatif à la consolidation-sécurisation des Remparts du Château
5. Acquisition de différentes parcelles boisées
6. Divers, informations et communications au Conseil Municipal
  - A. Sollicitation de la Mission Locale du Pays de Saverne pour un appui au repérage et à l'identification de jeunes "Perdus de Vue"
  - B. Préparation d'une prochaine parution du Blaettel
  - C. Réunion "Charte Européenne des Langues Régionales Minoritaires" le 2 Novembre 2016 à 19H
  - D. Marché du Réveillon 2016
  - E. Conférence "Charte Européenne des Langues Régionales Minoritaires" en Décembre 2016
  - F. Projet de restauration du Château de La Petite Pierre
  - G. Audit du personnel communal
  - H. Fixation d'une date pour la prochaine Commission "Forêt"
  - I. Soirée "Halloween" au Point Lecture le 31 Octobre 2016

\* \* \*

#### ❖ Désignation d'un Secrétaire de séance

Conformément à l'Article L. 2121-15 du C.G.C.T., et sur la proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer M. Didier TOUSSAINT pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Celui-ci se verra adjoindre M. le Secrétaire de Mairie pour assurer cette fonction.

### ❖ **Approbation du Procès-verbal de la dernière séance**

La lecture du Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil Municipal de LA PETITE PIERRE du Vendredi 16 Septembre 2016 n'appelle pas d'observations particulières de la part des élus, et recueille l'unanimité des membres présents. Il est adopté puis signé par tous les membres présents à ladite séance.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.**

### ❖ **Compte-rendu des réunions intervenues depuis la dernière séance et des décisions du Maire prises par délégation**

#### **Informations diverses et réunions intervenues depuis la dernière séance - Décisions du Maire prises par délégation** -

\* \* \*

### **1. ADHÉSION A LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE D'ALSACE BOSSUE**

Sur la proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal accepte l'adhésion de la Commune à la Société d'Histoire d'Alsace Bossue située à Dehlingen.

Celle-ci assure notamment la publication de bulletins semestriels et effectue des actions de recherche, d'étude et de diffusion concernant l'histoire régionale et les archives des communes. Elle contribue également à la sauvegarde et la promotion des patrimoines locaux (architecture, archéologie, art, linguistique, mobilier, immobilier etc...) et est affiliée à la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace, reconnue de mission d'utilité publique, qui regroupe plus de 120 sociétés réparties en Alsace, des abords du Palatinat à la frontière suisse et du Rhin à la crête des Vosges.

Le montant de l'adhésion 2016 est de **12,- €**.

**Fait et délibéré à LA PETITE PIERRE, le 14 Octobre 2016.**

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

### **2. REMBOURSEMENT DE FRAIS AVANCÉS POUR LE REMPLACEMENT DE BATTERIES DE SECOURS CONCERNANT LA CHAUFFERIE COLLECTIVE AU BOIS DU REBBERG**

*M. Eric HECKEL, Conseiller Municipal, quitte momentanément la salle du Conseil lors de la délibération des élus sur ce point de l'Ordre du Jour.*

Mme le Maire présente aux élus la copie d'une facture relative à l'achat de 2 batteries de secours à remplacer sur un équipement électronique (Sofrel de télégestion) de la Chaufferie Collective au bois du Rebbert et ayant donné lieu à la Facture N° FA020455 du 04 Octobre 2016 établie par la société BATTERY SET FRANCE, pour un montant total de 49,80 € T.T.C.

Les frais ayant été préalablement avancés lors de la commande, les Conseillers Municipaux chargent Mme le Maire de rembourser la somme de **49,80 €** à M. Eric HECKEL.

Ladite somme sera prise en charge sur le budget annexe de la Chaufferie Collective au bois de l'Exercice 2016.

**Fait et délibéré à LA PETITE PIERRE, le 14 Octobre 2016.**

**ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.**

### **3. TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE "AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE" A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LA PETITE PIERRE**

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique et du Très Haut Débit en Alsace, Mme le Maire indique que, lors de sa dernière séance du 29 Septembre 2016, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de La Petite-Pierre a proposé que la compétence «Aménagement numérique» soit transférée à la Communauté de Communes.

Cette démarche s'inscrit dans le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de l'Alsace poursuivant des objectifs destinés à répondre au besoin de qualité de service et de couverture en Très Haut Débit.

Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN), adopté par la Région et les départements du Bas-Rhin et Haut-Rhin, doit permettre la mise en œuvre d'un réseau d'initiative publique (RIP) dans le but :

- de définir un cadre opérationnel à atteindre en matière de couverture numérique régionale,
- de favoriser le déploiement du Très Haut Débit (THD) en complément des investissements des opérateurs privés,
- d'arrêter des orientations sur les actions publiques à mettre en œuvre pour éviter la fracture numérique.

Le regroupement des collectivités pour la mise en œuvre du Très Haut Débit doit permettre :

- une mutualisation des moyens techniques et organisationnels avec un pouvoir de discussion et négociation renforcé avec les opérateurs,
- la mise en œuvre d'un projet global sur l'ensemble de l'Alsace avec une réelle péréquation entre zones relativement rentables et zones non rentables,
- la connaissance fine du terrain et des projets d'aménagement au niveau local, source d'opportunités fortes pour le déploiement du FTTH.

Afin que cette nouvelle compétence soit inscrite dans l'arrêté préfectoral et puisse être exercée dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017 par la nouvelle Communauté de Communes issue de la fusion entre la Communauté de Communes du Pays de La Petite Pierre et celle du Pays de Hanau (en vue des premières décisions de financement et de travaux), il est proposé aux élus de transférer dès à présent ladite compétence qui donnera également lieu à une modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de La Petite-Pierre.

Le Conseil Municipal,

**CONSIDÉRANT** la proposition relative à la prise de la compétence "Aménagement Numérique" par la Communauté de Communes du Pays de La Petite-Pierre et soumise à l'approbation de l'ensemble des communes membres,

**VU** les dispositions des articles L. 1425-1, L. 1425-2 et L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les statuts de la Communauté de Communes du Pays de La Petite-Pierre,

**VU** la délibération N° 5 du Conseil Communautaire en date du 29 Septembre 2016,

**DÉCIDE :**

- de valider le transfert à la Communauté de Communes du Pays de La Petite-Pierre de la compétence "Aménagement Numérique" dans sa globalité (incluant notamment études, réalisations de travaux ou participations financière aux projets), relative à l'établissement et à l'exploitation de réseaux de communications électroniques au sens de l'article L. 1425-1 du C.G.C.T., ainsi que la modification à intervenir des statuts de la Communauté de Communes du Pays de La Petite-Pierre,
- de charger Mme le Maire d'exécuter la présente délibération qui sera notifiée à M. le Préfet du Bas-Rhin ainsi qu'à M. le Président de la Communauté de Communes du Pays de La Petite-Pierre.

**Fait et délibéré à LA PETITE PIERRE, le 14 Octobre 2016.**

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

#### **4. MODIFICATION N° 3 AU MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIF A LA CONSOLIDATION-SÉCURISATION DES REMPARTS DU CHÂTEAU**

Le Conseil Municipal est informé qu'à l'occasion de l'exécution du marché de travaux en cours portant sur la consolidation et sécurisation de certains secteurs des remparts Nord et Sud par l'entreprise Piantanida SAS de Saulcy sur Meurthe, une prestation jugée nécessaire en terme de sécurisation doit être rajoutée au marché en cours.

Il s'agit d'une modification de marché destinée à garantir la sécurisation de parcelles supérieures du secteur 14, attenantes au Rempart, afin de prévenir tout risque de chutes du fait de l'enlèvement d'anciennes haies qui entraînaient auparavant des dégradations dans les maçonneries à l'aplomb des remparts.

En accord avec les services de l'État (DRAC), un système de protection aux abords des Remparts a été élaboré dans le but d'éviter une déstabilisation des travaux de restauration réalisés et afin de ne pas dénaturer l'aspect de la fortification.

Sur la base d'exigences techniques et sur proposition du maître d'œuvre, il a été convenu la mise en place d'un système de bacs végétalisés faisant office de garde corps et plantés d'une haie dense destinée à prévenir toute chute de personne.

Cette modification du marché N° 3 est motivée par des raisons de sécurité mais aussi par le souci de conservation d'un aspect visuel conforme aux contraintes historiques des lieux.

Sur la base du devis estimatif demandé à l'entreprise attributive du marché et transmis à la DRAC pour avis, le montant des prestations complémentaires s'élève à **10.370,- € H.T.**, soit 3,048% du montant initial du marché de travaux.

	<b>MONTANT INITIAL du marché (incluant les Avenants 1 et 2)</b>	<b>Montant de l'Avenant N° 3</b>	<b>Nouveau montant du marché</b>
Montant € H.T.	340.234,55	<b>10.370,00</b>	<b>350.604,55</b>
T.V.A. 20%	68.046,91	2.074,00	70.120,91
<b>Montant € T.T.C.</b>	<b>408.281,46</b>	<b>12.444,00</b>	<b>420.725,46</b>

Après en avoir délibéré, et considérant l'urgence de la réalisation de ces travaux,  
Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'Avenant N° 3 au marché relatif à cette prestation complémentaire s'élevant à **10.370,- € H.T. (12.444,- € T.T.C.)**,
- d'autoriser Mme le Maire à procéder à la signature dudit avenant et à solliciter si nécessaire les aides éventuelles auprès des services de l'État et des autres partenaires financiers.

Le nouveau montant global du marché de travaux passe en conséquence à **350.604,55 € H.T. (420.725,46 € T.T.C.)**.

**Fait et délibéré à LA PETITE PIERRE, le 14 Octobre 2016.**

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

## **5. ACQUISITION DE DIFFÉRENTES PARCELLES BOISÉES**

*M. Luc SENDEL, Conseiller Municipal, quitte momentanément la salle du Conseil Municipal lors de la délibération des élus sur ce point de l'Ordre du Jour.*

Mme le Maire expose au Conseil que la Commune a recueilli plusieurs promesses de vente concernant différentes parcelles, partiellement boisées, et appartenant à des propriétaires privés.

Ces parcelles sont situées sur le ban communal aux lieudits suivants :

- Laegergaerten
- Wolfsloch
- Im Ring
- Winterberg

Il est indiqué que, compte tenu de leurs caractéristiques, de leur situation et de l'intérêt qu'elles présentent, ces acquisitions de parcelles pourraient parfaitement s'inscrire dans le cadre du projet de création de réserves foncières de la Commune.

Les parcelles proposées à la vente sont les suivantes :

### **PARCELLES PROPOSÉES PAR M. GEYER Roger**

<b>SECTION</b>	<b>PARCELLE</b>	<b>LOCALISATION</b>	<b>CONTENANCE</b>
E	253	LAEGERGAERTEN	13,80 ares
E	342	WOLFSLOCH	4,30 ares
E	772	WOLFSLOCH	5,80 ares

vendues par M. GEYER Roger (domicilié 10 Annexe Boxmuehle à 67330 NEUWILLER LES SAVERNE), représentant une surface totale de **23,90 ares** (au prix de 15,- € l'are), soit un montant de 358,50 €.

La valeur du bois étant estimée à 250,- €, le montant total des acquisitions s'élève à **608,50 €**.

#### **PARCELLES PROPOSÉES PAR M. ET MME GEROLT Pierre**

<b>SECTION</b>	<b>PARCELLE</b>	<b>LOCALISATION</b>	<b>CONTENANCE</b>
C	395	IM RING	9,90 ares
E	199	WINTERBERG	17,10 ares
E	201	WINTERBERG	19,00 ares
E	821	WINTERBERG	15,69 ares

vendues par M. et Mme GEROLT Pierre (domiciliés 25 Rue Ehrmann à 67000 STRASBOURG), représentant une surface totale de **61,69 ares** (au prix de 15,- € l'are), soit un montant de 925,35 €.

La valeur du bois étant estimée à 200,- €, le montant total des acquisitions s'élève à **1.125,35 €**.

#### **PARCELLE PROPOSÉE PAR Mme KREBS Jacqueline et M. CRON Roland**

<b>SECTION</b>	<b>PARCELLE</b>	<b>LOCALISATION</b>	<b>CONTENANCE</b>
E	316	WOLFSLOCH	17,00 ares

vendue par les conjoints KREBS Jacqueline (domiciliée 23 Rue du Kirchberg à 67290 LA PETITE PIERRE) et CRON Roland (domicilié 11 Rue des Bergers à 67290 LA PETITE PIERRE), représentant une surface totale de **17,00 ares** (au prix de 15,- € l'are), soit un montant de 255,- €.

La valeur du bois étant estimée à 200,- €, le montant total de l'acquisition s'élève à **455,- €**.

#### **PARCELLE PROPOSÉE PAR M. WEISS Jean-Jacques**

<b>SECTION</b>	<b>PARCELLE</b>	<b>LOCALISATION</b>	<b>CONTENANCE</b>
E	340	WOLFSLOCH	17,50 ares

vendue par M. WEISS Jean-Jacques (domicilié 11 Rue des Jardins à 68600 WOLFGANTZEN), représentant une surface totale de **17,50 ares**, soit un montant de **262,50 €**.

Le Conseil Municipal :

**VU** l'article L. 1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), permettant aux Communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier, **CONSIDÉRANT QUE** la situation de ces terrains s'inscrit dans le cadre de la politique foncière engagée par la Commune au vu des caractéristiques des parcelles concernées,

**VU** le Budget Primitif de l'Exercice 2016 et les crédits inscrits pour l'acquisition de parcelles,

**APRÈS AVOIR** entendu l'exposé de Mme le Maire,

**DÉCIDE :**

- d'autoriser Mme le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition des parcelles susmentionnées, au prix de 15,- € l'are, soit un montant global de **2.451,35 €** (dont 650,- € de bois) pour une surface totale de 120,09 ares,
- de solliciter Me Luc SENDEL, Notaire à la résidence de LA PETITE PIERRE pour la rédaction d'un acte de vente notarié global,
- d'autoriser Mme le Maire à signer le moment venu l'Acte notarié définitif se rapportant à ces acquisitions,
- que les frais d'acte découlant de ces acquisitions seront à la charge de la Commune.

**Fait et délibéré à LA PETITE PIERRE, le 14 Octobre 2016.**

**ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.**

## **6. DIVERS, INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL**

**A. Sollicitation de la Mission Locale du Pays de Saverne pour un appui au repérage et à l'identification de jeunes "Perdus de Vue"**

**B. Préparation d'une prochaine parution du Blaettel** (parution prévue en fin d'année)

**C. Réunion "Charte Européenne des Langues Régionales Minoritaires" le 2 Novembre 2016 à 19H**

**D. Marché du Réveillon 2016** (animations diverses avec une thématique axée sur la chasse, battue, déjeuner en commun, Messe de Saint Hubert, mise en place de décorations et sapins)

- E. Conférence "Charte Européenne des Langues Régionales Minoritaires" en Décembre 2016** (avec la participation de M. Jean-Marie Woehrling, Président de l'Institut du Droit Local alsacien-mosellan)
- F. Projet de restauration du Château de La Petite Pierre** (début des travaux en 2017)
- G. Audit du personnel communal**
- H. Fixation d'une date pour la prochaine Commission "Forêt"** (Mardi 25 Octobre 2016 à 19H en Mairie)
- I. Soirée "Halloween" au Point Lecture le 31 Octobre 2016**

Rien ne restant à l'Ordre du Jour, Mme le Maire déclare la séance close à 22H00.

<b>Nadine HOLDERITH-WEISS</b>		<b>Luc SENDEL</b>	
<b>Anne ADOLFF-ZIMMERMANN</b>		<b>Charles SALING</b>	
<b>Rémy STRUB</b>		<b>Claude WINDSTEIN</b>	<i>ABSENT EXCUSE</i>
<b>Alfred KLEIN</b>		<b>Noëlle MICHAELY</b>	
<b>Michel VOLKRINGER</b>		<b>Philippe VELTEN</b>	
<b>Emmanuel RENAUD</b>	<i>ABSENT EXCUSE</i>	<b>Didier TOUSSAINT</b>	
<b>Isabelle WILHELMY-ARNOULD</b>		<b>Jean-Claude BARTH</b>	
<b>Éric HECKEL</b>			

**LA PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SE TIENDRA LE  
JEUDI 17 NOVEMBRE 2016 à 20H15 EN MAIRIE**

\*\*\*\*\**MENTION AU REGISTRE DE LA MAIRIE DE L’AFFICHAGE DU COMPTE-RENDU*\*\*\*\*\*  
Le Maire soussigné constate que le présent Compte-rendu des décisions du Conseil Municipal a été affiché le **18 Octobre 2016**.